



Conseil pour garde d'enfants en alternance

Par **maman_2**, le **14/02/2011** à **17:28**

Bonjour,

je suis séparée de mon ex mari depuis 2 ans.

Nous avons eu 2 enfants qui ont 7 et 8 ans et avons choisi un mode de garde par alternance. Nous avons dans l'ensemble de bonnes relations en ce qui concernaient l'éducation des enfants.

J'ai choisi de reprendre mes études et suis à 200km de mes enfants. Mon ex mari a bien sûr été concerté et a choisit de garder les enfants totalement le temps que je finisse mes études et les enfants étaient bien sûr d'accord. Rien de tout cela n'a été approuvé par un juge.

Malheureusement pour les enfants, un ensemble de circonstances est venu envenimer la situation. En effet, au moment où je suis partie faire mes études, mon ex-mari a choisit de déménager et a choisit de s'installer avec sa copine et ses 2 enfants, qu'il connaissait depuis 3 mois, dans un F3.

Les relations sont devenues catastrophiques: je ne peux plus discuter éducation avec mon ex-mari car sa compagne détruit toute notre coordination. Je sais que mon ex-mari ne s'imposera pas aux yeux de sa nouvelle copine, il vaut mieux se taire et encaisser plutôt que de se prendre la tête, telle est sa devise.

Le problème majeur dans tout cela est la vie des enfants: ils ne veulent plus retourner chez leur père car ils ne peuvent plus discuter avec lui, ils se font punir injustement d'après eux, un des enfants a peur de tout et est tout le temps malade et l'autre s'est complètement effacé et pleure très souvent. De plus, un certain nombre de petits problèmes viennent s'ajouter démontrant un manque d'intérêt pour les enfants, je comparerai leur situation à celle de Cendrillon.

Ce week-end, les petites têtes de mes enfants étaient trop pleines de rancœur et de mal-être si bien que j'ai dû appeler mon ex-mari pour avoir quelques explications et lui demander de revenir en garde alternée, mon fils lui a donné un ultimatum en lui demandant de choisir entre lui et sa copine. Je me suis sentie très gênée par ses dires et je ne pensais pas du tout qu'il lui dirait cela.

Bien sûr, sa copine me traite de menteuse, alors que j'ai un caractère plutôt très sincère voire trop et m'accuse d'avoir remonté les enfants contre elle.

J'ai demandé à mon copain que je connais depuis 2 ans ainsi qu'à mes parents de s'occuper des enfants cette semaine pendant mon absence. Je sais que je ne suis pas du tout dans mes droits et je suis très inquiète pour mes enfants quand ils retourneront chez leur père.

SVP je vous demande des conseils et votre avis, que dois-je faire?

Par **Laure11**, le **14/02/2011** à **18:20**

Il faut saisir très rapidement en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales (JAF) pour fixer la résidence de vos enfants ou demander une garde alternée.

[citation] **je comparerai leur situation à celle de Cendrillon**[/citation]

Ne surtout pas faire ce genre de réflexions au JAF, il n'apprécierait pas...

Un avocat n'est pas obligatoire.

[citation] **J'ai demandé à mon copain que je connais depuis 2 ans ainsi qu'à mes parents de s'occuper des enfants cette semaine pendant mon absence. Je sais que je ne suis pas du tout dans mes droits et je suis très inquiète pour mes enfants quand ils retourneront chez leur père.**

[/citation]

Lorsque vous avez vos enfants, vous faites ce que vous voulez. Vous avez absolument le droit que votre ami ou vos parents s'occupent d'eux.

Si le père vous demande ce que vous ferez avec les enfants, ça ne le regarde absolument pas.

Bon courage.